

Table des matières

Programme colloque Eugène Pierre	5
Préface	7
Avant-propos	9
Introduction : Eugène Pierre, l'homme et l'œuvre	19

Partie 1. Eugène Pierre et le droit constitutionnel

Eugène Pierre et la Constitution : une idée, un outil, une norme	37
1. La Constitution comme « idée » : Eugène Pierre, théoricien engagé d'une Constitution libérale et démocratique, plurielle et vivante	41
A. Une Constitution libérale et démocratique	41
B. Une constitution républicaine élargie et vivante	43
2. La Constitution comme « outil » : Eugène Pierre, praticien pragmatique d'une Constitution efficace au service du régime parlementaire	47
A. Une théorie réaliste de la séparation des pouvoirs	47
B. Une approche pragmatique du système représentatif	51
3. La Constitution comme « norme » : Eugène Pierre, précurseur d'une conception moderne et positive de la Constitution	54
A. Une méthode constitutionnelle innovante : Eugène Pierre et les Constitutions	54

B. <i>Une approche moderne du principe de constitutionnalité : Eugène Pierre et le contrôle de constitutionnalité</i>	58
La souveraineté dans le traité d'Eugène Pierre ou l'éloge des assemblées de la III^e République	63
1. La justification du pouvoir au travers de la souveraineté nationale.....	65
2. La légitimation des assemblées par la souveraineté.....	69
3. Une souveraineté parlementaire en trompe-l'œil ?.....	73
 Partie 2. Eugène Pierre et le droit électoral 	
L'émergence du droit électoral	79
Eugène Pierre et la vérification des pouvoirs	83
1. Eugène Pierre et la défense des vertus du contrôle politique des élections.....	89
A. <i>Une tradition aux sources du régime et de la souveraineté parlementaires ou la conquête de la liberté politique sur l'absolutisme</i>	90
B. <i>Une procédure justifiée par la souveraineté parlementaire ou la condition de l'indépendance et de la dignité des assemblées</i>	93
2. Eugène Pierre et l'ignorance des défaillances du contrôle politique des élections.....	97
A. <i>Un système de contrôle dégradé aux conséquences préjudiciables pour les parlementaires</i>	98
B. <i>Un contrôle juridictionnel inconcevable pour Eugène Pierre</i>	101
Eugène Pierre et l'électorat	107
1. L'électorat dans le traité d'Eugène Pierre.....	108
2. À la recherche d'une véritable pensée d'Eugène Pierre sur l'électorat.....	111
Débats	115

Partie 3. Eugène Pierre et le droit parlementaire

Les sources du droit parlementaire	123
1. Des sources immuables du droit parlementaire	124
A. Les sources écrites	125
a – <i>La Constitution</i>	125
b – <i>Le règlement</i>	127
B. Les sources non écrites	130
2. L'existence d'un juge constitutionnel à l'origine de l'émergence d'une nouvelle source du droit parlementaire	134
A. Les révisions de la Constitution, palliatifs à la jurisprudence constitutionnelle	134
B. Le dialogue permanent avec le Conseil constitutionnel à l'occasion du contrôle des règlements des assemblées	141
a – <i>La jurisprudence relative à l'article 40 de la Constitution</i>	141
b – <i>Le Conseil constitutionnel et les règles non écrites</i>	146
Eugène Pierre et l'institution parlementaire	153
1. <i>Princeps legibus solutus est</i>	156
A. La fixation souveraine des règles	156
a – <i>Un fonctionnement souverain</i>	157
b – <i>Une totale autonomie juridique et financière</i>	158
B. Une chambre inviolable	159
a – <i>Les lieux</i>	159
b – <i>Les hommes</i>	161
2. <i>Patere legem quam fecisti</i>	163
A. Elle respecte ses procédures	163
a – <i>La rigueur de l'écrit</i>	163
b – <i>La souplesse des usages</i>	164
B. Elle s'interdit les débordements	165

a – <i>La garantie de la collégialité</i>	165
b – <i>La stricte discipline interne</i>	166
La loi dans l'œuvre d'Eugène Pierre	169
1. La définition de la loi	170
2. Le domaine de la loi	174
3. La rédaction de la loi	175
4. Le contrôle de la loi	177
Le contrôle parlementaire dans les traités d'Eugène Pierre : permanence et limites du principe de responsabilité politique	183
1. La responsabilité politique : un principe général de justification de l'étendue des pouvoirs des chambres en matière de contrôle	187
A. <i>La reconnaissance d'un « droit de contrôle »</i>	188
B. <i>Un « droit de contrôle » étendu</i>	190
2. La dénonciation de la dérive du contrôle parlementaire : l'interprétation directive du principe de responsabilité	193
A. <i>La condamnation de la dérive du droit d'interpellation</i>	193
B. <i>L'interprétation directive du principe général de responsabilité</i>	195
Débats	199
Conclusion	205
1. Eugène Pierre, homme du passé	207
2. Eugène Pierre contemporain	208
3. D'Eugène Pierre à Pierre Avril	211
Table des matières	213